

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
en séance publique du 28 mars 2019**

**Présents** : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Vincent BRUNIERE, Nathalie VIOSSAT, Nathalie AUBERT, Christophe DELAY, Françoise MONTAT, Olivier SATET, Agnès GAULTIER, Christian ROMAIN.

**Absents excusés** : Geneviève SEVENIER pouvoir à Marcelle DEYRES, Chantal LEGRAND, Michel SANCHEZ, Bérénice DEGIORGI pouvoir à Patrice POMMARET, Ingrid DALLARD.

**Secrétaire de séance** : Christian AUDEMARD.

**DÉLIBÉRATIONS**

- Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 février 2019, est approuvé à l'unanimité.

**1) Budget communal : vote du compte administratif 2018 - (délibération n°19-09)**

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont comptabilisés dans un document dit compte administratif, établi par le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente une analyse détaillée et commentée des réalisations 2018 des principaux comptes budgétaires, en dépenses et en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme Montat : remercie M. Chantepy et l'ensemble du personnel pour la bonne tenue des comptes.

Elle remercie monsieur le maire d'avoir examiné sa demande d'explication quant à l'augmentation des dépenses de carburant, alors que l'on était censé faire des économies avec l'achat en 2018 d'un véhicule électrique.

Elle déclare s'abstenir au moment du vote.

Conformément à la réglementation, monsieur le maire quitte la séance.

Monsieur Chantepy préside la séance et soumet au vote le compte administratif 2018.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité sauf 1 abstention**,

**Adopte** le compte administratif 2018 du budget communal, conforme en tous points avec le compte de gestion 2018 du receveur municipal, et qui se résume ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 940 778,72 €  
Recettes : 1 072 859,08 €  
**Résultat de l'exercice (excédent) : 132 080,36 €**

Excédent de 2017 reporté : 382 287,59 €  
**Résultat de clôture (excédent) : 514 367,95 €**

**Restes à réaliser** : Néant

**Section d'investissement**

Dépenses : 240 984,59 €  
Recettes : 271 310,74 €  
**Résultat de l'exercice (excédent) : 30 326,15 €**

Déficit de 2017 reporté : 174 712,56 €  
**Résultat de clôture (déficit) : 144 386,41 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses : 1 102 000,00 €  
Recettes : 1 102 000,00 €

Mme Montat : déplore la qualité du travail fourni par la société de nettoyage ONET dans les locaux de l'école élémentaire et de la garderie périscolaire, le coût annuel de leur prestation se rapprochant de 23 000 €.

Monsieur le maire indique avoir reçu l'entreprise pour lui faire part de plusieurs remontrances, et souligne qu'il en sera tenu compte à l'occasion du renouvellement de leur contrat qui arrive à terme à la fin de l'année scolaire.

## 2) Budget communal : vote du compte de gestion 2018 (délibération n°19-10)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont approuvés par le vote de deux documents : le compte de gestion du receveur municipal comptable public du Trésor, et le compte administratif établi par le maire ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le receveur municipal comptable du Trésor public.

Monsieur Chantepy soumet au vote le compte de gestion 2018.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2018, qui concorde en tous points avec le compte administratif du Maire, et qui se résume ainsi :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 940 778,72 €

Recettes : 1 072 859,08 €

**Résultat de l'exercice (excédent) : 132 080,36 €**

Excédent de 2017 reporté : 382 287,59 €

**Résultat de clôture (excédent) : 514 367,95 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 240 984,59 €

Recettes : 271 310,74 €

**Résultat de l'exercice (excédent) : 30 326,15 €**

Déficit de 2017 reporté : 174 712,56 €

**Résultat de clôture (déficit) : 144 386,41 €**

**approuve** le compte de gestion de l'exercice 2017, qui concorde en tous points avec le compte administratif du Maire, et qui se résume ainsi :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 887 022,12 €

Recettes : 1 165 666,78 €

**Résultat de l'exercice (excédent) : 278 644,66 €**

Excédent de 2016 reporté : 278 355,49 €

**Résultat de clôture (excédent) : 557 000,15 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 333 379,45 €

Recettes : 189 135,83 €

**Résultat de l'exercice (déficit) : 144 243,62 €**

Déficit de 2016 reporté : 30 468,94 €

**Résultat de clôture (déficit) : 174 712,56 €**

## 3) Budget communal - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 (délibération n°19-11)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Monsieur Chantepy propose l'adoption de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, avec les inscriptions au Budget Primitif 2019.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

1) Considérant l'excédent de fonctionnement, résultant de la présentation et de l'adoption du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018,

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) Arrête et affecte les résultats définitifs comme indiqués ci-dessous,

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	940 778,72	1 072 859,08	240 984,59	271 310,74	1 181 763,31	1 344 169,82
Résultats de l'exercice		132 080,36		30 326,15		162 406,51
Résultats reportés		382 287,59		174 712,56		207 575,03
<b>Résultats de clôture</b>		<b>514 367,95</b>		<b>144 386,41</b>		<b>369 981,54</b>

LIBELLÉS	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Déficit ou excédent de financement d'investissement	144 386,41	
Restes à réaliser	1 102 000,00	1 102 000,00
Déficit ou excédent de financement sur restes à réaliser		
Besoin total de financement d'investissement	144 386,41	
Déficit d'investissement reporté au compte 001 du BP 2019	144 386,41	
Excédent de fonctionnement affecté au compte 1068 du BP 2019		144 386,41
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du BP 2019		369 981,54

#### 4) Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition communaux 2019 (délibération n°19-12)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Après examen en commission des finances, il est proposé une augmentation de l'ordre de de 0,5% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant inchangé.

Cette augmentation est justifiée par les importants investissements qui vont être réalisés en 2019 avec notamment les travaux de réhabilitation du bâtiment communal de la cure et les travaux de construction au pôle sportif.

Elle s'inscrit dans la politique fiscale adoptée depuis 2014, à savoir une augmentation modérée et annuelle des taux.

**Monsieur le Maire soumet au vote la fixation des taux d'imposition communaux en 2019.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2331-3 relatif aux recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget de la commune,

Vu l'état 1259 COM, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 et relatif à la notification aux services fiscaux des taux d'imposition des taxes directes locales,

Considérant les résultats budgétaires de l'exercice 2018,

Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2019,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 1 abstention,**

**Décide de fixer en 2019 les taux d'imposition communaux des taxes sur les ménages comme suit :**

- Taxe d'habitation : 11,88%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,76 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,68 %

#### 5) Budget communal - vote du budget primitif 2019 (délibération n°19-13)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances : présente le budget primitif de l'exercice 2019 élaboré avec la commission des finances.

##### **En dépenses de fonctionnement**

Le crédit inscrit au compte 657362, pour la subvention de fonctionnement versée au CCAS de la commune, est abondé à hauteur de 5000 € pour reconstituer les réserves financières du CCAS qui n'a pas été subventionné depuis 4 ans.

Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » non utilisé les exercices précédents a été abondé pour ne pas répartir artificiellement sur les autres comptes un excédent de recette non affecté.

##### **En recettes de fonctionnement**

Il est noté que la taxe d'habitation continuera à être perçue par les communes jusqu'en 2021.

En ce qui concerne le « prêt fictif voirie » remboursé à la commune par la CCRC, c'est la dernière année que l'on perçoit l'annuité inscrite au compte 7688 pour les intérêts (inscription au compte d'investissement 276351 pour le capital remboursé).

##### **En dépenses d'investissement**

L'opération n°39 la plus importante avec 988 000 € TTC de restes à réaliser, est celle des travaux de réhabilitation des bâtiments de la Cure. Un crédit supplémentaire de 15 600 € a été inscrit pour couvrir les frais de désamiantage et de retrait d'une cuve de fioul.

Création d'une nouvelle opération n°40 dite « Locaux du Pôle Sportif » pour le suivi des crédits affectés aux travaux de construction et de rénovation de bâtiments (vestiaires sportifs, toilettes publiques).

L'opération n°28 relative aux travaux d'éclairage public est transformée avec le transfert en 2018 de cette compétence au SDE de l'Ardèche : on n'inscrit plus que la dépense puisque les subventions attribuées par le SDE sont déduites par celui-ci des participations financières qu'il nous demande. Ces participations financières sont assimilées à des subventions d'équipement (compte 2041582) et sont donc obligatoirement amorties par la commune.

##### **En recettes d'investissement**

Le chapitre 001 « virement prévisionnel de la section de fonctionnement » est en diminution par rapport au BP 2018, car on devrait avoir des recettes exceptionnelles dues aux compromis de vente passés pour un montant total de 299 800 € et qui par précaution n'ont pas été inscrites au BP 2019.

Monsieur Chantepy propose : l'adoption du budget primitif 2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 1 abstention,**

**- Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2019, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de :**

- section de fonctionnement : 1 514 876 €
- section d'investissement : 1 896 578 €

**- Charge le Maire de prendre toutes dispositions s'y rapportant.**

## Interventions des conseillers municipaux

Mme Montat : remarque que le budget des travaux de la cure a été encore augmenté de 25 000€ depuis le début des travaux, et fait part de l'inquiétude suscitée par le projet de transfert de la « Poste ».

Monsieur le maire : précise que le transfert de l'agence postale communale n'est pas encore acté, qu'il s'agit de mutualiser l'emploi communal de gestion de l'agence avec un poste de « régisseur » chargé de la location de l'appartement et des gîtes, et de l'espace coworking, sachant que l'emploi communal conditionne le maintien de l'agence postale.

Quant au dépassement du budget des travaux de la Cure, il est dû à la découverte lors de la démolition de nouveaux matériaux amiantés et d'une cuve de fioul enterrée à proximité du bâtiment principal, à neutraliser, extraire et évacuer pour dépolluer le site.

M. Audemard : souligne que la municipalité a rencontré les membres du Club des Aînés afin d'étudier la création d'une petite aire de jeu de boules près de l'ancien cimetière, soit à proximité de la future salle de réunion des associations. De plus il est prévu d'aménager dans le secteur de nouvelles places de stationnement.

M. Jean-Noël Chantepy : rappelle qu'il y avait eu « une levée de boucliers » lorsqu'il s'est agi de déplacer l'agence postale du village vers son emplacement actuel.

Monsieur le maire : remercie M. Chantepy et les services de la mairie du travail effectué sur les comptes et le budget de la commune.

Monsieur Chantepy : adjoint délégué aux finances, remercie les membres de la commission des finances pour leur implication dans l'élaboration des documents budgétaires et rappelle que cette commission reste ouverte à tous les conseillers.

## **6) Modification de la tarification du centre de loisirs ALSH (délibération n°19-14)**

Rapporteur : Mme Marcelle DEYRES.

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 28 février dernier, le règlement de l'ALSH a été notamment modifié pour rendre obligatoire l'inscription préalable à la garderie qui précède et suit l'accueil de loisirs ouvert de 9 h à 17 h, et pour instituer dans la tarification des pénalités identiques à celles appliquées en garderie périscolaire en cas de non-respect des conditions d'inscriptions, ou des horaires de départ des enfants.

Il est proposé de modifier les tarifs de l'ALSH en conséquence, d'instituer un tarif spécifique à la garderie de l'ALSH, et de mettre à jour le supplément de tarif pour l'hébergement en camp.

- Tarification de la garderie de l'ALSH

Il est proposé un tarif unique de 1 € par enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 9h et celle du soir de 17h à 18 h.

- Pénalité pour inscription hors délai ou présence d'enfant non inscrit.

Pour chaque enfant présent non-inscrit ou inscrits hors délai, il sera appliqué en plus du tarif de base une pénalité de 5 € par prestation (garderie du matin ou garderie du soir).

- Pénalité pour non-respect de l'heure de récupération des enfants

Pour tout dépassement d'horaire, application d'une pénalité de 3 € par ¼ d'heure commencé pour chaque enfant présent, avec une tolérance de 5 minutes après 17 h (pénalité appliquée à partir de 17h 06).

- Supplément par nuitée d'hébergement à l'extérieur : Il est proposé de passer de 15 € à 18 €.

Mme Aubert : demande pourquoi le temps de garderie n'est pas inclus dans celui du centre de loisirs, comme dans d'autres communes.

Mme Deyres : rappelle que l'aide financière de la CAF est limitée à un nombre d'heures d'ouverture qui correspond à celui de notre ALSH, augmenter l'amplitude horaire d'accueil de l'ALSH avec les contraintes d'encadrement et de prestations correspondantes, sans soutien financier supplémentaire, serait d'un coût trop élevé pour la commune et les familles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la délibération 16-04 du conseil municipal du 12 février 2016, portant « tarifs du centre de loisirs communal (ALSH) »

- **Adopte** les modifications proposées, sus exposées, qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.

- **Charge** monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

## **7) Tarification de la délivrance des certificats d'urbanisme informatifs (délibération n°19-15)**

Rapporteur : monsieur le Maire

L'instruction des Certificats d'Urbanisme Informatifs (CUI) est assurée par le secrétariat de la mairie et le service ADS de la CCRC qui nous facture sa prestation à hauteur de 23 € par CUI. Pour l'année 2018, cela représente un coût de 937 € avec 41 CUI délivrés.

La délivrance par les communes du CUI n'étant pas obligatoire, il est proposé de la facturer au demandeur à raison de 25 € par certificat, sachant que depuis le lancement de la révision du PLU communal, le nombre de demande de CU a fortement augmenté.

M. Pommaret : souligne que cette question a été abordée en bureau communautaire, et que plusieurs communes membres ont commencé ou envisagent de facturer cette prestation.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **Décide** d'instaurer une tarification pour la délivrance des Certificats d'Urbanisme Informatifs, qui seront facturés au demandeur à raison de **25 €** par certificat.

2) **Charge** monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

#### **8) Fourrière animalière - convention de groupement de commandes avec V. R. A (délibération n°19-16)**

Rapporteur : monsieur le Maire

Le service communal de la fourrière animalière (capture et hébergement des chiens et chats errants) est assuré pour le compte de la commune, par la communauté d'agglomération « Valence Romans Agglo » en vertu d'une convention de groupement de commandes passée en 2016 pour l'utilisation de la fourrière sise quartier Mauboule à Valence.

Cette convention arrivant à terme le 30 novembre 2019, la communauté d'agglomération propose son renouvellement à la commune.

Il s'agit d'une convention de prestation de services conclue pour 3 ans, qui :

- autorise Valence Agglo à choisir une entreprise prestataire,
- définit l'étendue et les conditions d'exécution du service rendu,
- définit la participation financière de la commune.

De 2016 à 2018, sur la commune de Toulaud, on constate une moyenne annuelle de 5 captures d'animal (4 chiens et 1 chat) pour mise en fourrière.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention qui permet à la commune de remplir ses obligations légales et de bénéficier des avantages financiers et pratiques d'une mutualisation des services à l'échelle intercommunale.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de confier à la communauté d'agglomération « Valence Romans Agglo », la gestion du service de la fourrière animalière de la commune de Toulaud, dans les conditions définies par la convention de prestation de services dont le texte est annexé à la présente délibération.

- **Autorise** monsieur le maire à signer ladite convention et le charge de toutes les suites à donner pour son exécution.

#### **9) Motion contre l'évolution des droits d'inscription aux écoles polytechniques de Grenoble.**

Rapporteur : monsieur le Maire

Les représentants des étudiants au conseil de l'Institut National Polytechnique (INP) de Grenoble, ont écrit aux maires des communes dont sont originaires les élèves-ingénieurs des écoles de l'INP, pour les informer du projet d'augmentation des droits d'inscription qui passeraient de 610 à 2 500 € par an, ce qui pénaliserait les étudiants les moins favorisés, sachant que parmi eux on compte 30 % d'élèves boursiers.

Ils sollicitent donc le soutien des maires en leur demandant d'intervenir auprès des parlementaires et du gouvernement.

Monsieur Chantepy : entend s'abstenir car il estime qu'en l'état actuel de ses recherches sur la question des droits d'inscription universitaires, la motion proposée est politique, puisque le rapport de la cour des comptes qui est à l'origine d'une proposition d'augmentation des droits d'inscription ne concernerait que les étudiants étrangers, et qu'en plus un décret serait en préparation pour garantir la stabilité desdits droits qui seraient indexés sur l'inflation.

Mme Viossat : estime que la demande de ces étudiants est partielle et ne reflète donc pas toute la problématique.

Monsieur le maire : dans ce contexte, à défaut d'information plus précise et plus complète, propose d'ajourner cette délibération.

#### **10) Projet 2019 de travaux de rénovation des vestiaires sportifs du stade municipal – approbation et demandes de subventions (délibération n°19-17)**

Rapporteur : Monsieur Christian Audemard, adjoint délégué aux travaux.

Les vestiaires du stade utilisés par les clubs sportifs pratiquant du rugby ou du football, ne sont pas conformes aux normes fixées par les fédérations sportives. Pour accueillir certaines compétitions sportives et pour le bien être des utilisateurs, il est proposé d'effectuer des travaux de rénovation.

Il est proposé d'approuver ce projet et de solliciter les subventions auprès des financeurs publics.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de rénovation des vestiaires sportifs du stade municipal, avec un montant prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre, et frais divers) de **24 000 € HT**, qui a été inscrit en section d'investissement du budget communal 2019 (opération n° 40).

- **Sollicite** l'aide financière aux taux maximum, de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Plan Ruralité, et du Département de l'Ardèche.
- **Charge** monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1) Demande de passage de Toulaud en zone de police.

Comme suite à la délibération du conseil municipal du 28 février dernier, les sénateurs Mathieu Darnaud et Jacques Genest, ainsi que le député Hervé Saulignac, ont écrit au maire pour l'informer de leur intervention auprès de Mme le Préfet de l'Ardèche afin d'appuyer notre demande.

2) **CCAS de Toulaud** : Mme Deyres vice- présidente présente le rapport d'activités 2018.

### 3) Point sur les travaux par Christian Audemard

- Réhabilitation de la Cure : les travaux sont arrêtés en attendant le désamiantage.
- École maternelle : le revêtement près du toboggan va être changé.
- Plan mobilier urbain: proposé pour la pose de bancs publics, est toujours dans l'attente des réponses des conseillers.
- Route du Pinet : elle sera refaite cet été.
- Zone d'Activités : la construction des locaux de l'entreprise d'un zingueur-couvreur à côté du garage Allemand est bien avancée.

- Journée des jardins : le 11 juin, les réalisations des écoliers seront exposées à la bibliothèque.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : la procédure a été stoppée, dans l'attente de l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, sur le STECAL situé route de la combe en vue d'aménager des hébergements insolites.

Ensuite, le projet de révision arrêté à nouveau par le conseil communautaire du 4 avril 2019, sera soumis pour avis aux différents services, puis fera l'objet d'une enquête publique d'1 mois. Enfin, au vu du rapport du commissaire enquêteur, le conseil communautaire procédera à l'approbation du nouveau PLU, ce qui devrait intervenir fin septembre, début octobre.

### 4) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Budgets 2019 : ils seront votés au conseil communautaire du 4 avril prochain.
- Déviations Guilherand-Granges –Saint-Péray : sera inaugurée fin avril.
- Manifestations : 12 mai fête de la voie bleue à Guilherand-Granges et Saint Péray (du stade Mistral, au parking-relais au nord du pont du Mialan), 19 mai fête de la Rando à Saint-Sylvestre.

### 5) Sécurité routière

Mme Montat : fait part du mécontentement de certains riverains du chemin de Bergeron suite à l'installation d'un sens interdit de circulation.

M. Audemard : rappelle que Mme Montat avait signalé la dangerosité de l'intersection entre ce chemin et celui du Pas du Mialan, et qu'en conséquence cette solution a été retenue pour intervenir rapidement et au moindre coût pour la commune.

Monsieur le maire : a signalé à la gendarmerie un véhicule qui circule régulièrement à vitesse excessive sur la commune.

### 6) Agenda

- Manifestations organisées par le CMCL : le **6 avril**, matinée éco-citoyenne à partir de 9h45 à la salle polyvalente le **14 juillet** retraite aux flambeaux et feu d'artifices, le **28 septembre** rallye pédestre dans les rues du village.
- Présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au conseil municipal : **mardi 23 avril à 20h30**, en salle du conseil, M. Dubay président de la CCRC, et M. Dupin, vice-président délégué au développement durable et à la GEMAPI (**G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations) et au PCAET, viendront présenter le PCAET, son contenu réglementaire, son implication dans la structuration du projet de territoire dans le sens de la transition énergétique du Plan climat.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23 h.

La secrétaire de séance,  
Christian AUDEMARD.

Le Maire,  
Christophe CHANTRE.

